

À propos de la démocratie sociale en France

TADA, Ichiro

Au Japon, « la démocratie sociale » n'est guère connue telle qu'elle est connue en France. Mais je crois que c'est une notion très importante pour le Japon.

Quand on voit le système de la Sécurité sociale en France à laquelle les partenaires sociaux participent la gestion, on comprend que leurs participations sont fondées sur leurs cotisations. Concrètement, quand la Sécurité sociale, gérée sous le système d'assurance, était introduite en 1946, c'étaient les représentants des salariés et du patronat qui constituaient les conseils d'administrations des caisses de la Sécurité sociale, et il y avait beaucoup plus de ceux-là que ceux-ci dans un conseil d'administration. Par contre, depuis 1996, l'année où les richesses nationales avaient déjà été consacrées à la protection sociale, les membres de chaque conseil d'administration ne sont pas seulement les représentants paritaires (salariés et patronat), mais aussi ceux de l'État.

Ainsi, la démocratie sociale dans le domaine de la Sécurité sociale française se rattache à la présence des intéressés bénéficiant de ou contribuant à la Sécurité sociale. Cette idée empêche l'étatisation.